

CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement n° 483-29-U

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de sa séance ordinaire du 7 juin 2023, le conseil municipal de la Ville de Carignan a adopté le règlement suivant :

Règlement nº 483-29-U : Règlement modifiant le règlement de zonage nº 483-U.

De plus, ce règlement est entré en vigueur le 22 septembre 2023, date à laquelle la MRC de la Vallée-du-Richelieu a délivré un certificat de conformité à son égard.

Prenez avis que ce règlement est en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il est disponible pour consultation à mon bureau situé au 2379, chemin de Chambly, bureau 210 à Carignan, durant les heures normales de bureau.

Donné à Carignan, ce 27 septembre 2023.

Ève Poulin, avocate Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Me Ève Poulin, certifie sous mon serment d'office avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 27 septembre 2023 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 27 septembre 2023.

Donné à Carignan, ce 27 septembre 2023.

Ève Poulin, avocate Greffière